



Mon fils a signé un contrat

Par **evlon**, le **15/06/2015** à **09:18**

Agé de 18 ans et qq mois il a signé un contrat dans un club de fitness croyant que c'était pour 3 mois, alors qu'il s'est engagé pour une année. Il avait dit verbalement que sa signature était sujette à mon approbation, il a également mentionné qu'il partait étudier à l'étranger au bout de 3 mois.

On a écrit des lettres recommandées et visité les locaux à plusieurs reprises. Rien à faire. Ils réclament aujourd'hui 2000 euros et nous allons au tribunal.

Hormis le jour où il a signé ce contrat, il n'a plus jamais mis les pieds dans cet établissement. Il ne pensait pas être lié par les droits du contrat. Son jeune âge et son inexpérience.

Avons-nous une chance auprès du Juge ?

Merci pour votre retour précieux.

Evlon

Par **Visiteur**, le **15/06/2015** à **16:24**

un p'tit bonjour fait toujours plaisir... Sinon, à partir de quel âge estimeriez-vous acceptable pour un individu majeur de pouvoir signer ce genre de chose sans avoir le droit après de réclamer ? "Agé de 18 ans et qq mois il a signé un contrat" + "Il avait dit verbalement que sa signature était sujette à mon approbation"... En tant que majeur, à moins qu'il soit sous tutelle, il doit assumer ses engagements ! Je crois que votre enfant n'a pas bien compris l'importance de son âge !? Il n'a plus besoin de papa et maman pour donner son accord ! Il est pleinement responsable de ses actes !

Par **contributeur**, le **15/06/2015** à **23:19**

Bonsoir, Comme dit gernouille, votre fils est maintenant pleinement responsable de ses actes.
cordialement

Par **evlon**, le **16/06/2015** à **00:34**

C est bon, ça va, si c'est pour faire la morale je m abstiendrai de vos commentaires à deux balles. Gna gna gna votre fils est responsable, gna gna gna il est majeur bla bla bla ...
XXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Grenouille ! En voilà un pseudo à la XXXX et avec 1086 messages en plus !! Rien d'autre à faire dans la vie que XXXXXXXX sur le net ? Allez merci beaucoup ! Vous m'avez drôlement éclairée. Bonsoir (car un p'tit bonsoir fait toujours plaisir ...). pffffff ... hahaha

Par **domat**, le **16/06/2015** à **09:35**

les conditions générales d'utilisation du site prévoit l'utilisation d'un français correct et non vulgaire avec l'utilisation de formules de politesse !

Par **Visiteur**, le **16/06/2015** à **10:40**

ce n'est pas de la morale à 2 balles c'est simplement un rappel de ce qu'est la loi !! Mais c'est sur qu'en l'occurrence elle ne va pas dans votre sens ! et c'est bien ce qui vous emm... !!
Quant à votre remarque sur mes 1086 messages et mon pseudo c'est bien la preuve qu'à part aboyer vous savez que j'ai raison ! Puisque vous n'avez aucun argument contraire ! je ne vous salue pas ! et toc !!

Par **janus2fr**, le **16/06/2015** à **10:45**

[citation]On a écrit des lettres recommandées et visité les locaux à plusieurs reprises. Rien à faire. Ils réclament aujourd'hui 2000 euros et nous allons au tribunal. [/citation]

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre l'usage du "nous" dans cette formulation.

Si votre fils est bien majeur, il est seul responsable et le professionnel, tout comme le juge, ne peut se retourner que contre lui.

Pourriez-vous en dire un peu plus ?